

Le parti, le leader ou un simple candidat ?

L'usage du vote préférentiel aux élections communales de 2012

Audrey ANDRÉ, Jean-Benoît PILET, Sam DEPAUW et Peter VAN AELST

Introduction

Des études récentes ont mis en évidence le déclin relatif des partis politiques au profit des responsables politiques individuels¹. Cette *personnalisation* de la politique peut prendre diverses formes. Elle se manifeste dans les médias, à l'intérieur des partis, dans les gouvernements mais aussi dans les comportements des électeurs². Dans la sphère médiatique, pour commencer, on peut observer une attention accrue des journalistes pour les élus, et en particulier pour la compétition entre les dirigeants politiques qui semble devenir le cœur de la vie politique à en juger par la couverture médiatique qui lui est réservée. Au niveau électoral, il apparaît aussi que les électeurs accordent de plus en plus d'attention aux candidats et aux dirigeants lorsqu'il s'agit de se forger une opinion sur le vote que l'on va émettre tandis que les responsables politiques eux-mêmes tendent de plus en plus à mettre en avant leur personnalité et leurs caractéristiques individuelles ainsi que leurs actions propres. Enfin, les institutions elles-mêmes, et en particulier le système électoral, s'adaptent et donnent plus de place aux individualités.

¹ Lauri KAROVONEN, « Preferential Voting : Incidence and Effects », *International Political Science Review*, 2004, 25/2, p. 203-226. Ian McALLISTER, « The Personalization of Politics », in Russell J. DALTON and Hans-Dieter KLINGEMANN (eds.), *The Oxford Handbook of Political Behaviour*, Oxford, Oxford University Press, 2007, p. 571-588. Gideon RAHAT and Tamir SHEAFER, « The Personalisation(s) of Politics : Israel, 1949-2003 », *Political Communication*, 2007, 41/1, p. 65-80.

² Silke ADAM and Michaela MAIER, « Personalization of Politics : A Critical Review and Agenda for Research », in Charles T. SALMON (eds.), *Communication Yearbook 34*, Londres, Routledge, 2010, p. 213-257. Lauri KAROVONEN, *loc. cit.*, 2004.

Toutefois, si les débats et les recherches sur la personnalisation de la vie politique sont nombreux, un aspect central de cette évolution demeure flou : la personnalisation profite-t-elle surtout à un petit nombre de dirigeants politiques de premier plan ou vaut-elle pour tous les candidats quels que soient leur profil et leur renommée³ ? Sur le plan théorique, ces deux facettes de la personnalisation ont souvent été explorées en parallèle. Le premier ensemble d'analyses est le plus important. Certains auteurs comme Poguntke et Webb⁴ se sont intéressés à ce qu'ils appellent la « présidentialisation » des systèmes parlementaires où les Premiers ministres concentrent de plus en plus de pouvoirs et d'attention même dans les systèmes non présidentiels⁵. Ce phénomène se traduit par un renforcement des dirigeants importants tant à l'intérieur des partis politiques que dans la couverture de la politique par les médias ou dans les choix posés par les électeurs⁶.

La seconde approche étudie la personnalisation au-delà des dirigeants, en s'intéressant notamment à l'influence des candidats locaux sur le choix marqué par l'électeur sur son bulletin de vote⁷. Cette littérature fait notamment écho aux travaux sur le « *personal vote* » et ses déterminants⁸. L'idée du « *personal vote* » est que les candidats peuvent attirer des électeurs sur la base de leurs caractéristiques, de leurs qualités et de leurs actions propres, et pas simplement en fonction de leur étiquette partisane⁹. Même si ces études visent d'abord à expliquer les comportements des élus plus que ceux des électeurs¹⁰, elles montrent que même à une époque de

³ Joop HOLSTEYN and Rudi B. ANDEWEG, « Demoted Leaders and Exiled Candidates : Disentangling Party and Person in the Voter's Mind », *Electoral Studies*, 2010, 29/4, p. 628-635.

⁴ Thomas POGUNTKE and Paul WEBB, *The Presidentialisation of Politics. A Comparative Study of Modern Democracies*, Oxford, Oxford University Press, 2005.

⁵ Clive BEAN and Anthony MUGHAN, « Leadership Effects in Parliamentary Elections in Australia and Britain », *The American Political Science Review*, 1989, 83/4, p. 1165-1179. Anthony MUGHAN, *Media and the Presidentialization of Parliamentary Elections*, Basingstoke, Palgrave, 2000.

⁶ Kees AARTS, André BLAIS and Hermann SCHMITT (eds.), *Political Leaders and Democratic Elections*, Oxford, Oxford University Press, 2011. John CURTICE and Sören HOLMBERG, « Party Leaders and Party Choice », in Jacques THOMASSEN (ed.), *The European Voter. A Comparative Study of Modern Democracies*, Oxford, Oxford University Press, 2005, p. 235-253. Ian McALLISTER, *op. cit.*

⁷ André BLAIS, Elisabeth GIDENGIL, Agnieszka DOBRZYNSKA, Neil NEVITTE and Richard NADEAU, « Does the Local Candidate Matter ? Candidate Effects in the Canadian Election of 2000 », *Canadian Journal of Political Science*, 2003, 36/3, p. 657-664.

⁸ Matthew SØBERG SHUGART, Melody ELLIS VALDINI and Kati SUOMINEN, « Looking for Locals : Voter Information Demands and Personal Vote-Earning Attributes of Legislators under Proportional Representation », *American Journal of Political Science*, 2005, 49/2, p. 437-449. Audrey ANDRÉ, *Electoral Systems and Constituency Representation*, PhD Dissertation, Bruxelles, VUB, 2012.

⁹ Bruce CAIN, John FERREJOHN and Morris FIORINA, *The Personal Vote. Constituency Service and Electoral Independence*, Cambridge, Harvard University Press, 1987.

¹⁰ Pippa NORRIS, « The Puzzle of Constituency Service », *The Journal of Legislative Studies*, 1997, 3/2, p. 29-49. George SERRA and Albert D. COVER, « The Electoral Impact of Casework », *Electoral Studies*, 1995, 14/2, p. 171-177.

communication de masse et de grande mobilité des citoyens, le poids des candidats locaux demeure non négligeable pour bien saisir le choix des électeurs¹¹.

De façon surprenante, ces deux approches de la personnalisation ont assez peu dialogué. Ce n'est que depuis quelques années que des travaux ont commencé à les relier. Ils proposent de faire une distinction entre la personnalisation concentrée et déconcentrée¹², voire entre la personnalisation centralisée et décentralisée¹³. La personnalisation centralisée se fait au profit de quelques dirigeants ; la décentralisée bénéficie à tous les candidats et acteurs politiques. Cette distinction entre centralisation et décentralisation ouvre la voie à de nouvelles recherches distinguant plus clairement entre la personnalisation au profit de quelques dirigeants et la personnalisation affectant tous les candidats. C'est précisément ce que ce chapitre tente de faire¹⁴. Il propose une analyse du vote préférentiel, c'est-à-dire du vote pour certains candidats sur les listes électorales établies par les partis, qui compare le vote pour la tête de liste et le vote pour d'autres candidats. Les deux formes de personnalisation – centralisée et décentralisée – ne sont en effet pas identiques et l'attention accordée à quelques têtes de liste peut même être néfaste aux candidats et aux élus de base¹⁵. A cet égard, un critère essentiel semble être le système de partis et la façon dont s'y forment les coalitions gouvernementales. Là où seuls deux ou trois partis peuvent prétendre gouverner, la personnalisation est très centralisée. Ainsi, dans des pays comme l'Allemagne ou le Royaume-Uni, les campagnes électorales tournent pour l'essentiel autour des deux ou trois candidats au poste de Premier ministre¹⁶. En revanche, là où le système de partis est plus éclaté, comme en Belgique, en Suède ou aux Pays-Bas, la personnalisation est plus diffuse ; elle bénéficie à plus de partis et de candidats¹⁷. Ces différences soulignent bien la nécessité d'étudier de concert la personnalisation centralisée et la

¹¹ André BLAIS *et al.*, *loc. cit.* Michael MARSH, « Candidates or Parties ? Objects of Electoral Choice in Ireland », *Party Politics*, 2007, 13/4, p. 500-527. Philip NORTON and David M. WOOD, *Back from Westminster : British Members of Parliament and Their Constituents*, Lexington, University of Kentucky Press, 1993.

¹² Hanspeter KRIESI, « Personalization of National Election Campaigns », *Party Politics*, 2012, 18/6, p. 825-844. Peter VAN AELST, Tamir SHEAFER and James STANYER, « The Personalization of Mediated Political Communication : A Review of Concepts, Operationalizations and Key Findings », *Journalism*, 2012, 13/2, p. 203-220.

¹³ Meital BALMAS, Gideon RAHAT, Tamir SHEAFER and Shaul R. SHENHAV, « Two Routes to Personalized Politics : Centralized and Decentralized Personalization », *Party Politics*, 2012, 13/2, p. 203-220.

¹⁴ Joop HOLSTEYN *et al.*, *loc. cit.*

¹⁵ Meital BALMAS *et al.*, *loc. cit.*

¹⁶ Kees AARTS *et al.*, *op. cit.* Max KAASE, « Is There Personalization in Politics ? Candidates and Voting Behavior in Germany », *International Political Science Review*, 1994, 15/3, p. 211-230. Ana Ines LANGER, « The Politicization of Private Persona : Exceptional Leaders or the New Rule ? The Case of the United Kingdom and the Blair Effect », *International Journal of Press Politics*, 2010, 15/1, p. 60-76.

¹⁷ Dirk OEGEMA and Jan KLEINNIJENHUIS, « Personalization in Political Television News : A 13-Wave Survey Study to Assess Effects of Text and Footage », *Communications*, 2000, 25/1, p. 43-60. Bengt JOHANSSON, « Popularized Election Coverage ? News Coverage of Swedish Parliamentary Election Campaigns 1979-2006 », in Jesper STRÖMBACK, Mark ØRSTEN

personnalisation décentralisée. Et c'est ce que nous allons faire dans ce chapitre. Bien entendu, le contexte est particulier puisqu'il s'agit d'élections locales. Il n'en demeure pas moins que la personnalisation peut aussi y prendre des formes différentes, avec d'un côté des figures de proue se profilant comme candidats bourgmestres et de l'autre des candidats qui jouent plutôt la carte de la personnalisation décentralisée.

Le chapitre suivra une structure en trois temps. La première section passe en revue la littérature existante sur la personnalisation du vote ainsi que sur le vote préférentiel en Belgique afin de mieux saisir comment les explications du vote uniquement pour des figures de proue et celles sur le vote pour n'importe quel candidat peuvent se distinguer. Nous présentons ensuite la situation du vote préférentiel en Belgique, avec une attention particulière portée à la spécificité des élections communales en Flandre, en Wallonie et à Bruxelles. Une fois ces éléments contextuels clarifiés, nous procédons à l'analyse des facteurs explicatifs du vote préférentiel pour le candidat en tête de liste et du vote préférentiel pour d'autres candidats placés plus bas sur la liste. Ces analyses nous permettront de mieux cerner les ressorts partagés mais aussi distincts entre ces deux formes de comportement électoral personnalisé qui renvoient à la distinction entre personnalisation centralisée et décentralisée.

Le cadre théorique

En Belgique, l'électeur a la possibilité de choisir entre un vote en case de tête et un vote préférentiel pour un ou plusieurs candidats. Des études récentes ont analysé les facteurs qui déterminent ce choix¹⁸. Dans ce chapitre, nous distinguons trois groupes de facteurs explicatifs : les capacités individuelles de l'électeur (le *resource model*), leur identification à certains groupes (l'*identity model*) et leur lien avec les candidats (le *proximity model*).

Le resource model

Dans la ligne des travaux de Marsh¹⁹ (1985), le vote préférentiel peut être envisagé comme une forme complexe de comportement électoral. En effet, pour voter de cette façon, il faut déterminer quel parti on soutient mais aussi à quel(s) candidat(s) individuel(s) on souhaite marquer sa confiance. Partant de là, Marsh a relié le vote préférentiel et la « théorie des ressources » qui considère que la participation politique de l'individu est fonction des « ressources » dont il dispose. Plus un citoyen a de

and Toril AALBERG (eds.), *Communicating Politics. Political Communication in the Nordic Countries*, Göteborg, Nordicom, 2008, p. 181-194.

¹⁸ Bram WAUTERS, Dries VERLET and Johan ACKAERT, « Giving More Weight to Preferential Votes : Welcome or Superfluous Reform ? The Case of the Local Elections in Flanders (Belgium) », *Local Government Studies*, 2011, 38/1, p. 91-111. Audrey ANDRÉ, Bram WAUTERS and Jean-Benoit PILET, « Usages et motivations du vote préférentiel », in Kris DESCHOUWER, Pascal DELWIT, Marc HOOGE et Stefaan WALGRAVE (éd.), *Les voix du peuple. Une analyse des comportements électoraux en Flandre et en Wallonie le 7 juin 2009*, Bruxelles, Editions de l'Université de Bruxelles, 2010, p. 135-158. Audrey ANDRÉ, Bram WAUTERS and Jean-Benoit PILET, « It's Not Only About Lists : Explaining Preference Voting in Belgium », *Journal of Elections, Public Opinion & Parties*, 2012, 22/3, p. 293-313.

¹⁹ Michael MARSH, « The Voters Decide ? Preferential Voting in European List Systems », *European Journal of Political Research*, 1985, 13/4, p. 365-378.

ressources, plus il s'engage dans des formes complexes de participation politique. Ces « ressources » dépendent du temps, de l'argent, des capacités intellectuelles et de l'accès à l'information politique²⁰. Certains citoyens disposent de plus de ressources que d'autres. Ainsi, les personnes moins diplômées disposeraient-elles de moins de « ressources politiques ». Dans la même logique, les citoyens âgés de 35 à 55 ans disposeraient de plus de « ressources » que les plus jeunes et les plus âgés. L'hypothèse générale est donc que ces « ressources » (capital scolaire et intérêt pour la politique) vont augmenter la probabilité d'exprimer un vote préférentiel plutôt qu'un vote en case de tête.

Comment ce *resource model* s'applique-t-il aux différentes formes de personnalisation, centralisée et décentralisée, et par là au vote préférentiel exprimé pour le candidat en tête de liste ou pour d'autres candidats situés plus bas sur la liste ? *A priori*, les attentes pour ce modèle sont différentes pour ces deux types de vote préférentiel. Le candidat en tête de liste est supposé être plus connu, plus médiatisé, et donc plus facile à identifier par les électeurs. Un vote préférentiel pour ce dernier nécessiterait donc moins de ressources. Les variables inspirées du *resource model* de Marsh devraient donc être moins déterminantes pour cette modalité de vote. En revanche, un vote préférentiel pour d'autres candidats sur la liste requiert de l'électeur bien plus de ressources afin de réunir l'information nécessaire pour décider le(s) quel(s) des candidats placés plus bas sur la liste – et ils peuvent être nombreux aux élections communales –, il désire soutenir. Les ressources des électeurs devraient donc être très déterminantes pour cette modalité de vote préférentiel.

L'identity model

La deuxième approche du vote préférentiel y voit l'expression par l'électeur d'une appartenance à un groupe. Ainsi, les femmes, les électeurs des minorités ethniques et certains groupes d'âges seraient plus susceptibles d'exprimer un vote de préférence pour un candidat du même groupe social afin de garantir à leur groupe une représentation politique²¹. L'espoir de l'électeur est d'être mieux représenté par un candidat qui lui ressemble, dans une logique de représentation descriptive²². Le vote de préférence, selon ce modèle identitaire, est une stratégie mise en place par les groupes minoritaires ou minorisés pour veiller à ce que les intérêts du groupe soient représentés dans les arènes parlementaires. Ce modèle a notamment révélé l'usage plus fréquent du vote préférentiel chez les électeurs issus de l'immigration qui, par ce biais, parviennent à faire élire des candidats de profil identique dans les villes où ce groupe a un poids démographique suffisant²³ (voir aussi chapitre VII). De même, les

²⁰ Sidney VERBA, Norman H. NIE and Jae-on KIM, *Participation and Political Equality. A Seven-Nation Comparison*, Cambridge, Cambridge University Press, 1978.

²¹ Voir par exemple Lee SIGELMAN and Carol K. SIGELMAN, « Sexism, Racism, and Ageism in Voting Behavior : An Experimental Analysis », *Social Psychology Quarterly*, 1982, 45/5, p. 263-269.

²² Anne PHILLIPS, *The Politics of Presence*, New York, Clarendon Press, 1995. Iris Marion YOUNG, *Inclusion and Democracy*, Oxford, Oxford University Press, 2000.

²³ Peter THIJSSSEN and Kristof JACOBS, « Determinanten van voorkeurstemmen bij (sub) lokale verkiezingen », *Res Publica*, 2004, 46/4, p. 460-485. Johannes BERGH and Tor

femmes semblent aussi plus enclines à voter préférentiellement pour des candidates²⁴. Enfin, même si les résultats sont plus contrastés, les jeunes et les électeurs plus âgés s'inscriraient dans la même logique. André *et al.*²⁵ ont ainsi montré que les électeurs plus âgés exprimaient plus fréquemment un vote préférentiel, tandis que d'autres travaux soulignaient l'usage plus massif de cette modalité de vote chez les plus jeunes²⁶. Tous ces travaux soulignent donc la logique identitaire du vote préférentiel. L'identité de groupe peut aussi être pour l'électeur un raccourci décisionnel simple. Choisir de voter pour un candidat du même sexe, du même groupe ethnique ou du même âge simplifie beaucoup les choses pour les électeurs peu au fait de la politique²⁷.

Au final, on peut donc s'attendre à ce que, au-delà de leur intérêt pour la politique et de leurs « ressources », les électeurs de sexe féminin, issus de l'immigration, plus jeunes ou plus âgés aient davantage recours au vote préférentiel. La question qui se pose ensuite est de savoir si ces facteurs jouent différemment pour le vote pour la tête de liste ou pour le vote en faveur d'autres candidats moins bien placés. A ce niveau, il convient de prendre en compte le profil des candidats aux élections communales, et surtout des têtes de liste. En l'occurrence, ceux-ci sont assez rarement issus de l'immigration, et même si l'écart est moins net, ce sont moins souvent des femmes. En conséquence, on peut s'attendre à ce que la logique d'identité de groupe réduise le vote préférentiel pour les candidats qui mènent la liste et augmente le vote pour les autres candidats positionnés plus bas.

Le proximity model

La troisième façon d'appréhender le vote préférentiel est de le concevoir comme l'expression d'une proximité entre l'électeur et le candidat soutenu. Diverses recherches ont montré en effet que les électeurs préfèrent soutenir des candidats avec qui ils ont des contacts directs²⁸. Il en va de même pour l'expression d'un vote de préférence. On aura donc plus de votes de préférence pour des candidats avec qui l'électeur a eu un contact direct pendant la campagne. Ce contact sera d'autant plus marqué dans les communes de petite taille et les communes rurales, où la proximité entre les élus et les électeurs est plus grande²⁹, mais aussi pour les électeurs qui se

BJØRKLUND, « The Revival of Group Voting : Explaining the Voting Preferences of Immigrants in Norway », *Political Studies*, 2011, 59/2, p. 308-327. Andrea REA, Dirk JACOBS, Céline TENEY, Pascal DELWIT, « Les comportements électoraux des minorités ethniques à Bruxelles », *Revue française de science politique*, 60/4, 2010, p. 691-717.

²⁴ Anne Maria HOLLI and Hanna WASS, « Gender-Based Voting in the Parliamentary Elections of 2007 in Finland », *European Journal of Political Research*, 2010, 49/5, p. 598-630.

²⁵ Audrey ANDRÉ *et al.*, *op. cit.*, 2010.

²⁶ Henk VAN DER KOLK, *Preferential Voting in European Local Elections. Opportunities, Use, Justifications and Explanations in Denmark, Germany, The Netherlands and Norway*, ECPR General Conference, Marburg, 2003. Bram WAUTERS *et al.*, *loc. cit.*, 2011.

²⁷ Fred CUTLER, « The Simplest Shortcut of All : Sociodemographic Characteristics and Electoral Choice », *Journal of Politics*, 2002, 64/2, p. 466-490.

²⁸ Christopher J. GRILL, *The Public Side of Representation*, Albany, State University of New York Press, 2007.

²⁹ Michael MARSH, « The Voters Decide ? Preferential Voting in European List Systems », *European Journal of Political Research*, 1985, 13/4, p. 365-378. Bram WAUTERS *et al.*, *loc. cit.*

sentent plus impliqués dans la vie de leur commune. Ces différentes explications renvoient à une proximité directe entre l'électeur et le candidat. Toutefois, comme l'ont montré plusieurs travaux, le sentiment de proximité peut aussi se créer à distance. L'électeur peut avoir l'impression d'une quasi-intimité avec les dirigeants politiques qu'il voit régulièrement à la télévision ou dans les autres médias³⁰. Les grandes figures politiques qui bénéficient de cette visibilité médiatique peuvent donc induire plus de votes préférentiels.

A nouveau, les attentes quant aux effets des variables liés au *proximity model* sont à distinguer pour l'analyse du vote préférentiel pour le candidat en tête de liste par rapport au vote préférentiel pour d'autres candidats. Pour les seconds, l'hypothèse est que ce sont surtout les facteurs de proximité directe qui vont jouer et renforcer le vote préférentiel. Cet effet du contact direct devrait surtout être visible en zone non urbaine. Le fait que le répondant s'identifie fortement avec sa commune devrait aussi renforcer la probabilité d'émettre un vote préférentiel pour un candidat qui n'est pas en tête de liste. A l'inverse, les variables de proximité indirecte devraient surtout bénéficier aux têtes de liste. Les électeurs vont concentrer leurs votes de préférences sur le candidat en tête de liste si celui-ci est connu, si c'est le bourgmestre sortant ou s'il cumule son action politique communale avec un mandat au niveau fédéral ou régional (président de parti, parlementaire ou ministre).

Une fois les hypothèses énoncées, il reste à les vérifier à partir des données de l'enquête électorale PartiRep 2012. Toutefois, avant de nous lancer dans cette analyse, il est sans doute utile de revenir brièvement sur les chiffres généraux du recours au vote préférentiel en Belgique de façon générale, et aux élections communales de 2012 plus particulièrement.

L'importance du vote préférentiel aux élections communales en Belgique

Le cadre légal organisant le vote préférentiel et le vote en case de tête

Le premier élément à détailler est le cadre légal qui régit le vote préférentiel pour les élections communales. Pour l'essentiel, ce cadre est commun aux trois régions du pays. Le système électoral belge permet à l'électeur soit de voter en case de tête, soit de voter pour autant de candidats de la liste de son choix qu'il y a de sièges à pourvoir³¹. Ces votes de préférence et de listes interviennent pour désigner les élus sur les listes. Un chiffre d'éligibilité est fixé pour chaque liste. Pour calculer le chiffre d'éligibilité, on multiplie le chiffre électoral par le nombre de sièges alloués à cette liste. Ce produit est divisé ensuite par le nombre de sièges de la liste augmenté d'une unité. On obtient alors le chiffre d'éligibilité. Sont directement élus les candidats qui atteignent le chiffre d'éligibilité avec leurs seules voix de préférence. S'il reste des sièges à allouer, les votes en case de tête interviennent. Le pot des votes en case de tête à diviser est alors utilisé pour permettre au premier candidat dans l'ordre de

³⁰ Joshua MEYROWITZ, *No Sense of Place : The Impact of Electronic Media on Social Behavior*, New York, Oxford University Press, 1985. Danny HAYES, « Has Television Personalized Voting Behavior ? », *Political Behavior*, 2009, 31/2, p. 231-260.

³¹ Puisque le nombre maximal de candidats par liste est égal au nombre de sièges à pourvoir, un électeur peut donc théoriquement choisir pour quelle liste il va voter et donner ensuite une voix de préférence à chacun des candidats de la liste.

présentation d'atteindre le chiffre d'éligibilité. L'effet dévolutif de la case de tête joue donc en sa faveur à concurrence du nombre de voix nécessaires pour qu'il soit élu. Si le pot commun des votes de liste (divisé par trois en Flandre et par deux à Bruxelles et en Wallonie) n'est pas épuisé, le deuxième candidat bénéficie aussi de l'effet dévolutif de la case de tête. La procédure est reproduite jusqu'à ce que tous les suffrages en case de tête aient été distribués. S'il reste encore des sièges à attribuer, ils le sont entre les candidats non encore élus sur la seule base de leurs voix de préférence.

Le mode de calcul du chiffre d'éligibilité aux élections communales est légèrement différent. Il est égal au nombre de suffrages de la liste (chiffre électoral) divisé par le nombre de sièges à attribuer au sein de la liste plus un. La multiplication préalable du chiffre électoral de la liste par son nombre de sièges fait que le chiffre d'éligibilité est nettement plus élevé pour les élections communales. En conséquence, le pot commun des votes en case de tête est plus vite épuisé et les élus grâce à leurs seuls votes de préférence sont bien plus nombreux. Ils le sont d'autant plus que le nombre moyen de sièges à pourvoir dans chaque commune, et donc le nombre moyen de mandats gagnés par chaque liste, est bien plus élevé aux élections communales qu'aux autres niveaux de pouvoir.

Il existe par ailleurs des différences dans les règles relatives au vote préférentiel et à ses effets entre la Flandre, la Wallonie et Bruxelles. Celles-ci sont apparues suite aux modifications apportées par ces régions lorsqu'elles sont devenues, en 2001, compétentes pour l'organisation des élections communales et provinciales. Pour ce qui concerne le vote préférentiel, la première différence est le mécanisme de désignation du bourgmestre adopté en Wallonie depuis les élections communales de 2006. Celui-ci inclut de façon directe les scores en voix de préférence des élus au sein du conseil communal. Concrètement, le bourgmestre est de façon automatique le candidat qui a obtenu le plus de voix de préférence sur la liste ayant le plus d'élus dans la majorité communale. Ce mécanisme renforce donc à l'évidence la personnalisation centralisée. Elle amène les électeurs à concentrer encore leurs votes de préférence sur les candidats bourgmestre, qui sont en général en tête de liste, et ce aux dépens des autres candidats placés plus bas sur la liste³². La deuxième grande différence est la division du pot commun des votes en case de tête à distribuer aux candidats en suivant l'ordre de présentation de la liste. En Wallonie et à Bruxelles, la règle générale s'impose et le pot commun des votes en case de tête est divisé par deux. En Flandre, la règle est différente. Le pot commun des votes en case de tête est divisé par trois, ce qui augmente là aussi le poids des votes préférentiels³³.

L'utilisation du vote préférentiel en Belgique

Le système de vote préférentiel combiné à l'effet dévolutif de la case de tête range la Belgique parmi les pays de représentation proportionnelle fonctionnant avec des

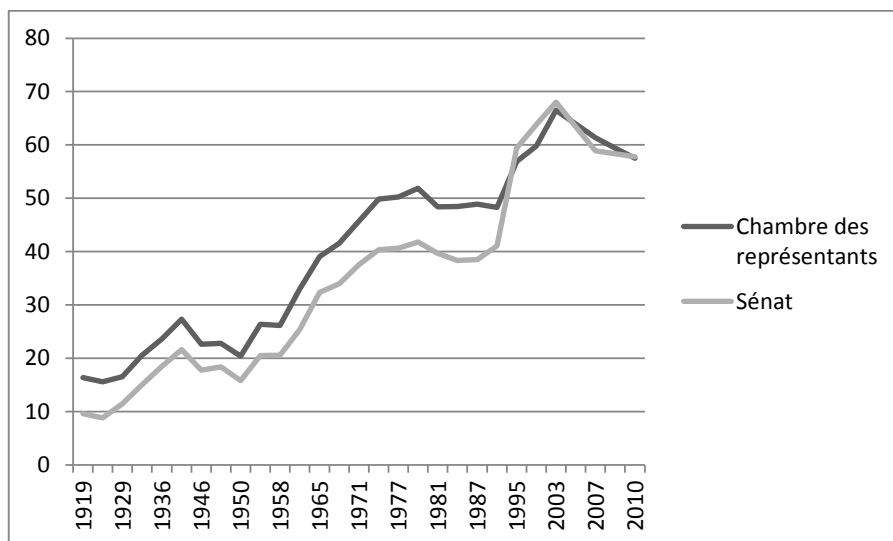
³² Jean-Benoît PILET, Pascal DELWIT and Emilie VAN HAUTE, « Eerste lessen uit de automatische benoeming van de burgemeesters in Wallonië », *Res Publica*, 2007, 49/1, p. 34-45.

³³ Jonas ACKAERT, Koenraad DE CEUNINCK, Herwig REYNAERT, Kristof STEYVERS and Tony VALCKE, « Doen (wijzigende) instituties ertoe ? De invloed van het gemeente(kies)decreet op de gemeenteraadsverkiezingen van 2006 », *Res Publica*, 2007, 49/1, p. 15-33. Bram WAUTERS *et al.*, *loc. cit.*

listes semi-ouvertes ou flexibles. Il se différencie des systèmes de listes fermées (en Espagne, au Portugal) qui ne permettent pas le vote préférentiel et de listes ouvertes (en Finlande) pour lesquelles seuls comptent les votes préférentiels obtenus par les candidats, sans aucun mécanisme de protection de l'ordre des candidats sur la liste³⁴.

Ce système semi-ouvert est utilisé en Belgique depuis 1899³⁵. Et la tendance générale a été celle d'une utilisation croissante du vote préférentiel par les électeurs. Au niveau national, le pourcentage d'électeurs exprimant au moins un vote préférentiel est passé de plus ou moins 20% dans les années 1950 à près de 70% au début des années 2000. Lors des dernières élections, il est retombé autour des 60% (voir figure 5.1). Au niveau communal, le vote préférentiel est encore plus répandu. En 2006, près de 85% des votes valables exprimaient au moins un vote préférentiel³⁶. En résumé, c'est le vote en case de tête qui est de loin le comportement électoral le moins fréquent.

Figure 5.1. L'évolution de la part de bulletins de vote marqués d'au moins un vote préférentiel aux élections fédérales (1919-2010)



Les dernières élections communales de 2012 confirment cet usage très majoritaire du vote préférentiel. Les données pour l'ensemble des communes ne sont pas disponibles dans le détail en Wallonie et à Bruxelles. Mais à en juger par les résultats officiels pour les quarante communes du pays couvertes par l'enquête sortie des urnes PartiRep, on obtient un total de 79% de bulletins de vote marqués d'au moins un vote préférentiel en Flandre, pour 74% en Wallonie et 76% Bruxelles. Ces chiffres sont relativement stables par rapport au scrutin communal de 2006, même s'ils sont

³⁴ Lauri KAROVONEN, *loc. cit.*, 2004.

³⁵ Jean-Benoît PILET, *Changer pour gagner ? Les réformes électorales en Belgique*, Bruxelles, Editions de l'Université de Bruxelles, 2007.

³⁶ Bram WAUTERS *et al.*, *loc. cit.*

en légère baisse. Si l'on examine le phénomène parti par parti, des différences assez nettes apparaissent (voir tableau 5.1). On peut en effet distinguer deux groupes de partis. Le premier réunit les partis dont plus de 80% des électeurs marquent un ou plusieurs votes préférentiels, soit le CD&V, le PS, le CDH, l'Open VLD et le SP.a. A l'exception du MR, qui est aussi proche des 80%, cela fait tous les partis traditionnels. Ces partis disposent de l'ancrage local le plus ancien et le plus solide et la plupart des bourgmestres du pays à la veille des élections d'octobre 2012 s'y retrouvaient. Le second groupe est composé des autres partis qui sont plus récents (N-VA, Groen, Ecolo, Vlaams Belang) et ont donc moins de candidats connus au niveau local, et moins de bourgmestres et d'échevins. Cela se traduit par une part plus importante de votes en case de tête. Toutefois, même pour ces partis, les votes préférentiels excèdent toujours les votes en case de tête.

Tableau 5.1. Distribution des votes préférentiels et en case de tête dans les 40 communes couvertes par l'enquête PartiRep 2012 (en %) ³⁷

	Bulletins marqués d'au moins un vote préférentiel		Type de vote préférentiel		
			Tête de liste et autre(s) candidat(s)	Seulement candidats non tête de liste	Seulement pour le candidat en tête de liste
				<i>exit poll</i>	
	officiel	<i>exit poll</i>			
CD&V	88,3	82,0	11,3	30,1	40,7
Open VLD	83,6	79,2	22,4	23,5	33,2
SP.a	84,3	77,8	20,0	25,9	32,0
Groen	73,3	59,9	10,5	20,0	29,5
N-VA	73,0	69,3	24,1	15,4	29,8
Vlaams Belang	68,8	52,2	25,1	10,6	16,5
CDH	83,1	77,4	9,5	24,0	43,9
MR	74,6	71,2	18,2	25,1	27,9
PS	82,2	80,0	19,2	22,3	38,5
Ecolo	60,4	65,5	9,3	17,2	39,0
Total	77,3	74,9	17,8	22,4	34,8

Le tableau reprend uniquement les *mock-ballots* marqués par un vote pour les dix principaux partis belges. Les bulletins marqués d'un vote pour une liste locale ou pour un parti de plus petite taille, bien que non repris dans une ligne propre, sont intégrés dans la ligne des totaux.

Le tableau 5.1 permet aussi de comparer la distribution entre les bulletins marqués en case de tête et les bulletins marqués d'au moins un vote de préférence pour le *mock-ballot* (bulletin fictif : voir l'introduction de ce volume) de l'enquête sortie

³⁷ Une des spécificités des élections communales est que nombre de listes se présentent sous une autre appellation que le nom national des partis politiques. Beaucoup de listes sont aussi des listes de cartel entre partis. Pour nos calculs de la distribution des votes préférentiels par parti, nous avons associé ces listes locales à un parti national quand un lien pouvait être clairement établi, c'est-à-dire lorsqu'une liste d'appellation locale comptait une majorité de candidats affiliés à un parti national. Si aucun lien évident avec un parti national n'est possible, la liste demeure dans la catégorie des « listes locales ». Ces listes locales ne sont pas présentées ici. Leur caractère hétéroclite rend l'interprétation des résultats trop difficile.

des urnes PartiRep 2012 avec les chiffres officiels fournis par les administrations régionales flamande, wallonne et bruxelloise. On constate en gros que les données issues du *mock-ballot* collent bien aux résultats officiels, ce qui nous rend confiants dans leur qualité. On notera cependant un nombre légèrement plus élevé de bulletins fictifs marqués en case de tête que de bulletins réels (25,2% vs. 22,7%). Ce plus grand nombre de bulletins fictifs marqués en case de tête est particulièrement net pour le Vlaams Belang. Pour les autres formations, l'écart tourne entre 5 et 10 points de pourcentage.

A partir des données récoltées via le *mock-ballot*, nous avons la possibilité d'aller plus loin que la simple distinction entre les bulletins marqués en case de tête et ceux marqués d'un ou plusieurs votes préférentiels. Nous pouvons connaître la distribution des votes préférentiels pour les électeurs qui ont choisi cette modalité de vote. Et par rapport à la problématique de ce chapitre, il est possible de distinguer les électeurs qui ont voté pour le premier candidat de la liste de ceux qui ont apporté leur soutien à d'autres candidats placés plus bas sur la liste. De la sorte, un vote préférentiel marqué par la personnalisation centralisée peut être différencié d'un autre s'inscrivant plutôt dans la logique de la personnalisation décentralisée. La deuxième partie du tableau 5.1 permet cette distinction en présentant la part de *mock-ballots* marqués par quatre types de vote : le vote en case de tête, le vote préférentiel pour le candidat en tête de liste uniquement, le vote préférentiel pour le candidat en tête de liste et pour un ou plusieurs autres candidats et enfin le vote préférentiel pour un ou plusieurs candidats mais pas celui en tête de liste.

Primo, le vote préférentiel uniquement pour le candidat qui est en première position sur la liste est de façon générale la modalité de vote la moins fréquente. Elle représente moins d'un cinquième de tous les bulletins de vote fictifs (*mock-ballots*) récoltés dans le cadre de l'étude PartiRep. C'est moins que le nombre de bulletins marqués d'un vote de liste (en case de tête). En revanche, si l'on additionne les bulletins marqués d'un vote préférentiel uniquement pour le candidat en tête de liste à ceux marqués d'un vote préférentiel pour la tête de liste mais aussi pour d'autres candidats, celui-ci devient la modalité de vote la plus fréquente avec 40% de tous les *mock-ballots*. Et si l'on ne regarde que les bulletins marqués d'un vote préférentiel, ceux sur lesquels un soutien à la tête de liste est exprimé par l'électeur comptent pour plus de la moitié (54%). En d'autres termes, un peu plus d'un électeur sur deux qui vote de façon préférentielle décide de soutenir entre autres la tête de liste. La personnalisation centralisée est donc non négligeable parmi ceux qui votent de façon préférentielle. Elle n'est toutefois pas exclusive puisque la majorité d'entre eux soutiennent la tête de liste et au moins un autre candidat. Il faut noter également que le vote préférentiel pour un ou plusieurs candidats mais pas la tête de liste est loin d'être anecdotique. Il compte pour 34,5% de tous les *mock-ballots* récoltés, et pour tout juste moins de la moitié (46,3%) de ceux marqués d'au moins un vote préférentiel. Réduire l'élection communale à une lutte entre les candidats en tête de liste est donc erroné. De nombreux électeurs semblent attirés par d'autres candidats que ces figures de proue.

Secundo, on constate des différences nettes entre les partis politiques lorsque l'on examine la part de bulletins marqués uniquement d'un soutien pour le candidat en tête de liste. Cette modalité de vote, la plus marquée par la personnalisation centralisée,

est plus de deux fois plus fréquente au Vlaams Belang, à la N-VA et à l'Open VLD que chez les démocrates chrétiens et les écologistes tant au nord qu'au sud du pays. A l'inverse, on peut dénombrer bien plus de bulletins marqués d'au moins un vote préférentiel mais pas pour le candidat en tête de liste au CD&V, au CDH, chez Ecolo et au PS. Ces formations semblent donc présenter une distribution plus dispersée des votes préférentiels entre les candidats de leurs listes. De façon intéressante, on note également que, de manière générale, le vote préférentiel pour le candidat en tête de liste (seul ou avec d'autres candidats) est plus fréquent dans les électorsats des partis flamands que des partis francophones.

Vers une explication des différents types de votes préférentiels

La méthode

Maintenant que la situation du vote préférentiel et du vote de liste aux dernières élections communales de 2012 a été détaillée, la dernière section de ce chapitre va tenter d'isoler les variables qui permettent d'expliquer ces différentes modalités de vote. L'analyse sera menée en deux temps. Nous commencerons par identifier les facteurs qui différencient de façon significative les votes de listes des votes préférentiels. Cette variable dépendante dichotomique a été analysée au moyen d'une régression logistique dont les résultats sont détaillées dans la colonne « modèle 1 » du tableau 5.3. Nous avons opté pour un modèle multiniveaux afin de corriger les éventuelles différences systématiques de comportement électoral entre les communes.

Ensuite, et c'est la principale innovation de ce chapitre, nous confronterons les facteurs explicatifs du vote préférentiel pour le candidat en tête de liste et du vote préférentiel pour d'autres candidats placés plus bas sur cette même liste. Ici, les résultats sont ceux d'une régression multinomiale distinguant quatre modalités de vote : (1) le vote en case de tête (catégorie de référence), (2) le vote préférentiel uniquement pour le candidat en tête de liste, (3) le vote préférentiel pour le candidat en tête de liste et pour d'autres candidats, et (4) le vote préférentiel pour un ou plusieurs candidats mais pas pour la tête de liste (voir tableau 5.3, modèles 2a à 2c). La variable dépendante n'est donc plus dichotomique puisqu'elle répertorie non deux, mais quatre modalités de vote. L'analyse est menée au moyen d'une régression logistique multinomiale pour laquelle la catégorie de référence est le vote en case de tête. Dans tous les modèles (1, 2a, 2b et 2c), il faut donc interpréter les résultats comme la probabilité d'observer cette modalité de vote plutôt qu'un vote en case de tête pour toute variation de la variable indépendante correspondante. Un coefficient supérieur à 0 indique que la variable indépendante (l'âge par exemple) augmente la probabilité d'observer cette modalité de vote plutôt qu'un vote de liste. La valeur du coefficient exprime la magnitude ou l'ampleur de l'effet de la variable indépendante. Un coefficient inférieur à 0 signifie que la variable indépendante réduit la probabilité d'observer cette modalité de vote préférentiel par rapport à la catégorie de référence qui est le vote en case de tête. Les étoiles renvoient à la significativité statistique du coefficient. Plus il y a d'étoiles, plus le résultat est significatif (ou robuste).

Conformément à ce qui a été présenté dans la section théorique de ce chapitre, les variables indépendantes explicatives du vote préférentiel (modèle 1) et de sa modalité d'expression (modèles 2) ont été regroupées en trois ensembles. Les variables socio-

économiques et d'intérêt pour la politique renvoient au *resource model*. Celles indiquant le sexe, l'âge et l'origine ethno-nationale de l'électeur s'inscrivent dans l'*identity model*. La *proximité directe* entre l'électeur et le candidat est évaluée par trois variables : le degré d'urbanisation de la commune de résidence, le fait d'avoir eu au moins un contact direct avec un candidat pendant la campagne électorale et la force de l'identification de l'électeur à sa commune. Enfin, la *proximité virtuelle* est mesurée par la présence ou non d'un responsable politique national sur la liste soutenue par l'électeur.

Le tableau 5.2 donne un aperçu de l'opérationnalisation exacte des différentes variables indépendantes et de la distribution des répondants à l'enquête électorale PartiRep 2012 sur ces variables. Y sont aussi rappelées les attentes théoriques quant aux effets de chacune des variables indépendantes. La nature mixte des bulletins de vote exprimant à la fois un vote préférentiel pour le candidat en tête de liste et pour d'autres candidats positionnés plus bas sur la liste rend toutefois difficile d'exprimer de vraies attentes théoriques pour cette modalité de vote. Et des différences nettes apparaissent déjà à ce stade entre les différentes modalités de vote, notamment selon la région de l'électeur ou le parti pour lequel il vote. Il reste toutefois à vérifier si ces différences demeurent lorsque l'on contrôle les effets des autres variables. C'est ce que nous faisons dans le tableau 5.3.

Les résultats

La première analyse différencie les électeurs marquant au moins un vote préférentiel de ceux optant pour le vote en case de tête (modèle 1, tableau 5.3). Et la première variable ayant un effet significatif est l'intérêt que le répondant exprime pour la politique. L'effet de cette variable augmente la probabilité de marquer un vote de préférence ; cela semble confirmer l'idée du *resource model* selon lequel le vote de préférence est un comportement complexe qui requiert chez l'électeur un investissement pour connaître non seulement les partis mais aussi les candidats. Et de façon intéressante, ce résultat contraste avec le niveau de diplôme qui n'a, lui, aucun impact statistiquement significatif. Ensuite, les autres variables qui ont un effet positif sur le vote préférentiel sont le sexe du répondant et son origine ethno-nationale. Les femmes et les électeurs dont la mère était de nationalité extra-européenne à la naissance tendent à voter davantage de façon préférentielle. Ces deux facteurs ont un effet positif sur la probabilité de marquer au moins un vote préférentiel. Cela va dans le sens de l'idée d'un vote préférentiel identitaire, même si l'effet de ses deux variables est tout juste significatif. Enfin, l'âge influe aussi, bien que très faiblement, sur la propension à voter de façon préférentielle. Ce sont les électeurs les plus jeunes qui optent légèrement plus souvent pour le vote préférentiel, au contraire des électeurs les plus âgés³⁸. Il reste toutefois à déterminer si cet effet de l'âge est un effet de génération, et que donc les jeunes de 2012 voteront encore plus de façon préférentielle dans le futur, ou si avec les années cette plus grande propension à exprimer des votes

³⁸ Afin de mesurer la relation curvilinéaire entre l'âge et le vote préférentiel (vote préférentiel plus fréquent aux deux extrêmes de la courbe d'âge), nous avons introduit une variable d'âge au carré mais ce facteur n'avait aucun effet significatif et n'a donc pas été conservé dans le modèle final.

Tableau 5.2. Résumé des hypothèses

Variable	Opérationnalisation	Moy.	Ecart-type.	resource			identity			proximity		
				Préf.	Tête de liste	Cand.	Préf.	Tête de liste	Cand.	Préf.	Tête de liste	Cand.
Intérêt pour la politique	Echelle de 11 points allant d'aucun intérêt pour la politique à un très fort intérêt pour la politique	5,9	2,6	+	-	+						
Niveau de diplôme	Plus haut diplôme obtenu allant de « 1 » aucun diplôme/enseignement primaire à « 5 » diplôme universitaire	3,3	1,1	+	-	+						
Sexe	femme « 1 » et homme « 0 »	50,9 %		-	+	-	+	-	+	-	+	
Origine non européenne	Nationalité de la mère à la naissance (dummy)	11,7 %		-	+	-	+	-	+	-	+	
Age	Age en années	46,2	17,5	∩	+	-	U	-	+	-	+	
Responsable politique connu tête de liste	La tête de liste du parti soutenu est bourgmestre, président de parti, ministre ou parlementaire (fédéral, régional ou UE) (dummy)	49,4 %								+	+	-
Responsable politique connu plus bas sur la liste	Au moins un candidat de la liste bourgmestre, président de parti, ministre ou parlementaire (fédéral, régional ou UE) (dummy)	17,7 %								+	-	+
Contact personnel avec un candidat	Echelle de 4 points allant de « aucun contact avec un candidat pendant la campagne » à « contacts fréquents »	1,2	1,2							+	-	+
Urbanisation	Logarithme décimal de la densité de population de la commune	21,7	37,4							-	+	-
Identité locale	Echelle de 11 points évaluant à quel point le répondant s'identifie à sa commune, valeur allant de 0 « pas du tout » à 10 « très fortement »	7,1	2,5							+	+	+

Préf. : au moins un vote préférentiel ; tête de liste : vote uniquement pour le candidat tête de liste ; cand. : vote uniquement pour des candidats qui ne sont pas en tête de liste. Le tableau reprend la moyenne et l'écart-type pour les variables continues et les pourcentages, pour les variables dichotomiques (dummy).

de préférence va disparaître. A ce stade, nous n'en savons rien. Néanmoins, les trois effets de l'âge, du sexe et de l'origine ethno-nationale qui ressortent dans le modèle 1 peuvent être interprétés comme une confirmation du modèle identitaire du vote préférentiel chez les femmes, les jeunes et les électeurs issus de l'immigration extra-européenne (voir sur ce dernier point, le chapitre VII).

En revanche, les variables relatives aux contacts, directs ou virtuels, entre électeurs et candidats ne sont pas significatives pour différencier les électeurs marquant au moins un vote préférentiel de ceux qui votent en case de tête. Nous le verrons, ces variables permettent uniquement de distinguer les modes de vote préférentiels et de personnalisation (centralisée *vs.* décentralisée). On remarquera cependant déjà que l'identification de l'électeur à sa commune, et donc sans doute l'intérêt qu'il porte à l'élection communale, augmente la probabilité de marquer un vote préférentiel plutôt qu'un vote de liste.

Enfin, les différences entre les trois régions et entre les partis traditionnels (libéraux, socialistes et démocrates chrétiens) et les autres formations (listes locales, verts, N-VA, Vlaams Belang, FDF et partis non parlementaires) subsistent même en contrôlant par les variables déjà discutées. Le vote préférentiel est nettement plus fréquent chez les électeurs des trois grandes familles politiques traditionnelles, ce qui s'explique sans doute par l'ancrage local plus fort et plus ancien de ces partis. Cela confirme les résultats d'analyses précédentes menées au niveau régional³⁹. De même, le vote préférentiel est significativement moins fréquent chez les électeurs wallons et bruxellois que flamands. Ce résultat est toutefois difficile à interpréter. Les recherches précédentes ont montré que les électeurs utilisaient plus le vote préférentiel quand son effet était plus fort⁴⁰. Or, en Wallonie, les voix de préférence entrent directement en ligne de compte pour le nouveau mécanisme de désignation automatique du bourgmestre. Celui-ci est automatiquement le candidat ayant le plus de voix de préférence sur la liste qui obtient le plus de sièges dans la majorité communale. On pourrait donc s'attendre à y observer plus de votes de préférence alors que c'est l'électeur flamand qui a davantage recours au vote préférentiel. Certes, pour l'attribution des sièges au conseil communal, le poids des votes en case de tête est un peu plus faible au nord du pays (voir *supra*) mais on en arrive à un niveau de détail de la législation électorale dont il est peu probable que l'électeur soit informé.

L'étape suivante dans l'analyse consiste à tenter de différencier les facteurs qui expliquent le vote pour le candidat en tête de liste uniquement (la personnalisation centralisée) et le vote pour d'autres candidats de la liste (la personnalisation décentralisée). Ces résultats se retrouvent dans les modèles 2a à 2c. Le premier enseignement est que, à ce niveau, les variables qui renvoient au modèle des ressources ne semblent pas utiles. Elles n'ont un effet significatif pour expliquer ni le vote juste pour la tête de liste, ni le vote uniquement pour des candidats placés plus bas sur la liste. Le seul élément qui ressort est un effet significatif et positif de l'intérêt pour la politique sur le vote pour la tête de liste et pour d'autres candidats (modèle 2b). Expliquer cet effet n'est toutefois pas évident. Peut-être faut-il l'attribuer au fait

³⁹ Audrey ANDRÉ *et al.*, *loc. cit.*, 2012.

⁴⁰ *Ibid.* Henk VAN DER KOLK, *op. cit.*

que les électeurs qui votent pour la tête de liste et pour d'autres candidats expriment en moyenne plus de votes préférentiels. Et plus on marque de préférence, plus cela requiert une collecte d'information importante sur les candidats.

Les modèles du vote préférentiel identitaire et du vote par proximité avec le candidat produisent de meilleurs résultats pour différencier les personnalisations centralisée et décentralisée. Par rapport au premier modèle théorique, les résultats présentés au tableau 5.3 montrent en particulier que les femmes et les électeurs d'origine extra-européenne voteraient davantage pour des candidats qui ne sont pas les têtes de liste. Cela semble confirmer que ces deux groupes historiquement minoritaires politiquement ont du mal à exprimer un vote préférentiel pour des candidats en tête de liste qui sont le plus souvent des hommes non issus de l'immigration.

Les autres variables qui différencient nettement le vote pour la tête de liste du vote uniquement pour des candidats placés plus bas sur la liste sont celles relatives à la proximité entre électeurs et candidats. En particulier, il se confirme que le vote pour la tête de liste est davantage influencé par la proximité indirecte. Lorsque c'est un responsable politique déjà connu, soit parce que c'est le bourgmestre sortant, soit parce qu'il est actif au niveau national ou régional, cela augmente fortement le vote préférentiel pour la tête de liste uniquement. À l'inverse, le vote uniquement pour des candidats plus bas sur la liste est plus fréquent quand les électeurs ont eu des contacts directs avec des candidats pendant la campagne. On est là plutôt dans une logique de vote *pour les amis et les voisins*. On observe également un effet du type de commune. Chez les électeurs des communes les plus urbanisées, où les contacts directs avec les candidats sont moins aisés, la probabilité de voter uniquement pour la tête de liste est nettement plus grande.

Enfin, le dernier effet à souligner est celui du parti pour lequel l'électeur vote. Les électeurs des partis traditionnels (socialistes, libéraux et démocrates chrétiens) sont plus enclins à voter pour d'autres candidats que la tête de liste. Cet effet va dans le sens de l'hypothèse que nous posons plus haut, à savoir que ces trois familles politiques disposent de plus d'élus locaux installés politiquement depuis longtemps dans la commune et qui, de ce fait, peuvent attirer des électeurs vers eux.

Tableau 5.3. Modèles explicatifs du vote préférentiel

	Vote préférentiel (réf. : vote de liste)					
	Type de vote préférentiel (réf. : vote de liste)					
	Uniquement la tête de liste		La tête de liste et d'autres candidats		Uniquement d'autres candidats	
	Modèle 1		Modèle 2a		Modèle 2b	
	b.	s.e.	b.	s.e.	b.	s.e.
Intérêt pour la politique	0,035	(0,015)*	-0,011	(0,020)	0,135	(0,024)***
Niveau de diplôme	-0,068	(0,043)	-0,079	(0,051)	-0,115	(0,051)*
Sexe (réf. : homme)	0,149	(0,082)#	0,119	(0,141)	0,145	(0,085)#
Origine extra-UE	0,271	(0,148)#	0,083	(0,230)	0,279	(0,196)
Age	-0,005	(0,002)*	-0,009	(0,003)**	0,003	(0,003)**
Tête de liste = resp. politique connu	0,073	(0,100)	0,575	(0,160)***	0,180	(0,144)
Resp. politique connu plus bas sur la liste	0,149	(0,109)	-0,081	(0,175)	0,001	(0,173)
Contact personnel avec des candidats	0,359	(0,034)***	0,016	(0,046)	,518	(0,045)***
Urbanisation	0,367	(0,150)*	0,987	(0,305)***	-0,022	(0,133)
Identité locale	0,049	(0,016)**	0,070	(0,023)**	0,053	(0,023)**
Partis traditionnels	0,488	(0,104)***	0,190	(0,167)	0,682	(0,160)***
Wallonie	-0,341	(0,146)*	-0,614	(0,257)*	-0,321	(0,168)#
Bruxelles	-0,541	(0,214)*	-1,282	(0,401)***	-0,287	(0,270)
constante	-0,024	(0,258)	-1,344	(0,425)**	-2,173	(0,338)***
N (communes)	40		40		40	
N (répondants)	3 633		643		801	
Pseudo-loglikelihood	-1 917,44		-4 564,48			
LR(df)	447,62	(13)***	1 124,23	(36)***		
Pseudo-R ²	16,7 %		28,3 %			
ICC	1,5 %		1,5 %			

Le tableau présente les coefficients de régression et les erreurs standards entre parenthèses. Le modèle 1 est une régression logistique et les modèles 2, une régression multinomiale (random intercepts m.b.v. GLLMM). # : p < 0,1 ; * : p < 0,05 ; ** : p < 0,01 ; *** : p < 0,001.

Conclusion

En Belgique, les électeurs ont le choix entre voter pour la liste, sans exprimer de préférence pour un candidat, et marquer un ou plusieurs votes préférentiels. La deuxième possibilité est à l'évidence la plus populaire auprès des électeurs. Elle est choisie par plus ou moins deux tiers des électeurs aux élections européennes, fédérales et régionales, et par une plus forte proportion encore aux élections communales. En 2012, plus de trois électeurs sur quatre ont décidé de marquer leur bulletin de vote d'au moins un vote de préférence. Les chercheurs se sont de plus en plus intéressés à cette forme personnalisée de vote au cours des dernières années⁴¹ mais aucun ne s'est penché sur la diversité des modes d'expression du vote préférentiel. En particulier, les différences entre le vote préférentiel pour les têtes de liste et pour les autres candidats placés plus bas n'ont pas été disséquées. C'est cet angle mort que nous avons tenté d'étudier dans ce chapitre.

L'enseignement essentiel, c'est que ces deux formes de vote préférentiel s'expliquent par des facteurs différents. Le vote pour la tête de liste est surtout fréquent dans les zones urbaines et là où la tête de liste est un responsable politique connu (soit le bourgmestre sortant, soit un parlementaire ou un ministre fédéral, régional ou européen). Cela ne signifie toutefois pas pour autant que ce vote soit le fait d'électeurs surtout intéressés par la vie politique aux échelons supérieurs. En effet, les électeurs qui votent uniquement pour les candidats en tête de liste expriment aussi par ailleurs une forte identification à leur commune. On aurait donc plutôt affaire à des électeurs qui apprécient que des responsables politiques de premier plan s'investissent dans leur commune.

Le vote pour des candidats positionnés plus bas sur la liste quant à lui s'expliquerait surtout par deux types de facteurs. D'un côté, c'est une modalité de vote plus fréquente chez les électeurs qui ont développé des contacts directs et réguliers avec des candidats, qui connaissent les personnes pour qui ils votent. D'un autre côté, cette modalité de vote est aussi renforcée par une logique que l'on peut qualifier d'identitaire. On observe ainsi que les femmes et les électeurs d'origine extra-européenne votent plus de façon exclusive pour des candidats qui ne sont pas des têtes de liste. Or, ces têtes de liste sont le plus souvent des hommes et ne sont pas issus de l'immigration. On peut aussi noter que le vote préférentiel de personnalisation décentralisée est plus fréquent chez les électeurs des partis traditionnels, aussi sans doute parce que ceux-ci ont un vivier de candidats et d'élus ancrés localement plus important.

En conclusion, ce chapitre a permis de montrer que la réalité du vote préférentiel et de la personnalisation des élections communales est hétéroclite. Certes, la plupart des électeurs optent pour le vote de préférence plutôt que pour un vote de liste. Toutefois, la façon dont les votes de préférence se distribuent varie beaucoup d'un électeur à l'autre, et les facteurs explicatifs des différentes modalités du vote préférentiel sont eux aussi diversifiés. Ces premiers résultats appellent de nouvelles recherches sur le sujet, notamment aux autres niveaux de pouvoir. Un autre élément à étudier aussi plus en détail est le vote à la fois pour la tête de liste et pour d'autres candidats. Cette modalité de vote préférentiel est fréquente mais sa logique demeure encore

⁴¹ Audrey ANDRÉ *et al.*, *loc. cit.*, 2012. Bram WAUTERS *et al.*, *loc. cit.*

floue. Comment l'électeur organise-t-il ce choix ? Choisit-il d'abord de voter pour un candidat en tête de liste avant d'ajouter l'un ou l'autre vote préférentiel pour d'autres candidats, ou bien est-ce l'inverse : commence-t-il par choisir d'autres candidats avant de voter aussi pour la tête de liste ? Il conviendra de résoudre ce dilemme dans le futur si l'on veut saisir toute la subtilité de la personnalisation du vote et du rapport entre personnalisation centralisée et décentralisée.

